

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/12/2020020963/justel>

Dossier numéro : 2020-05-12/05

Titre

12 MAI 2020. - Arrêté royal déterminant le nombre de fonctions de management au sein du War Heritage Institute

Source : DEFENSE NATIONALE

Publication : Moniteur belge du 26-05-2020 page : 37489

Entrée en vigueur : 05-06-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). L'organigramme du War Heritage Institute comprend deux fonctions de management, le directeur général et le directeur général adjoint.

[Art. 2](#). Les dispositions de l'arrêté royal du 16 novembre 2006 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management et d'encadrement dans certains organismes d'intérêt public sont applicables pour la sélection, le recrutement et la désignation des titulaires d'une fonction de management au sein du War Heritage Institute.

Les dispositions de l'arrêté royal du 13 avril 2008 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management, d'encadrement et dirigeante au sein des établissements scientifiques fédéraux ne sont pas applicables pour la sélection, le recrutement, et la désignation des titulaires d'une fonction de management au sein du War Heritage Institute.

[Art. 3](#). Le Ministre qui a la Défense dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.